

Nombre de membres : 34

N°2021-90

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 22

Exprimés : 29

Pouvoirs : 7

Pour : 29

Votants : 29

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert MORANGE » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 10 décembre deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérourard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, François Chaulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet,

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard à Maryse Thomas, Albert Viroulet à Pierre Hachin, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Jean-Pierre Broussaud à Louis Furlaud, Bernard Darfeuilles à Charles-Antoine Darfeuilles, Christian Vignerie à Maryse Thomas

Secrétaire de séance : Bruno Grancoing

Objet : Rapport quinquennal sur les attributions de compensation et les charges transférées 2017-2021.

Monsieur le Président rappelle que le 2 du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, modifié par l'article 147 de la Loi de Finances pour 2017, prévoit la présentation, par le Président de l'EPCI, d'un rapport rappelant sur une période de 5 ans l'évolution des attributions de compensation au regard des charges transférées. Ainsi l'année 2021 constitue la première année d'une période de 5 ans depuis la mise en œuvre de ce dispositif.

Le contenu de ce rapport est libre et vise à faire le bilan des transferts sur la période considérée.

Une réponse ministérielle en date du 2 octobre 2018, précise toutefois que la CLECT peut être réunie afin d'éclairer le Conseil Communautaire à l'occasion de ce débat.

La CLECT de la Communauté de Communes Ouest Limousin a donc été réunie le vendredi 3 décembre 2021.

Ce rapport quinquennal doit faire l'objet d'un débat en Conseil Communautaire, et être ensuite transmis à chacune des communes membres de l'EPCI.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport quinquennal sur les attributions de compensation et les charges transférées sur la période 2017-2021 pour la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20211216-202108_202190-DE
Reçu le 20/12/2021